

SOMMAIRE

1

ÉDITO
EN BREF

2

FOCUS

DIPLOME
NATIONAL DE
DOCTORAT
CONTRÔLÉ
PAR L'ÉTAT

3

3 QUESTIONS À



4

BONNE
PRATIQUE

5

AGENDA
NOUVEAUTÉ

1	2	3
7	8	9
13	14	15
19	20	21
25	26	27

ACTUALITÉS DE LA RECHERCHE

Cher-e-s collègues et doctorant-e-s,

Après plusieurs années de débat, [un nouvel arrêté doctoral a finalement été publié cet été](#). Il vient modifier le précédent arrêté datant de 2016. Il nécessite de la part de notre communauté un travail de transposition à laquelle s'attelle déjà le Collège doctoral quant à la réflexion stratégique, en lien avec les différentes ED, les représentants doctorants et les collègues du service de la coordination des écoles doctorales.

Le nombre de doctorants en France a diminué de 13% entre les années universitaires 2009-2010 et 2020-2021. Cela pose question sur l'attractivité du 3ème cycle, avec pour principale cause les difficultés à trouver des financements, ce qui est tout particulièrement criant dans nombre de champs scientifiques présents à Paris 8. Si le nouvel arrêté ne propose pas de solutions, la LPR apporte de façon bien limitée quelques contrats doctoraux supplémentaires (7 en 2023 à Paris 8 – à confirmer). De son côté la Commission recherche de Paris 8 a décidé de renouveler des dispositifs de soutien pour les jeunes chercheurs : bourses pré-doctorales pour des étudiants sur liste d'attente pour un contrat doctoral, et post-doctorales pour les titulaires d'un doctorat délivré par Paris 8, ayant soutenu leur thèse en 2021 ou 2022 (<https://www.univ-paris8.fr/Bourses-post-doctorales-2022>)

Un enjeu majeur reste l'insertion des nouveaux docteurs. La dernière enquête présentée dans les brèves de ce bulletin fait le suivi des cohortes de docteurs de Paris 8, avec pour défi d'obtenir un taux de réponses plus important.

Les défis à relever restent nombreux et durables pour assurer aux jeunes chercheurs et chercheuses des conditions d'études et de recherche pleinement satisfaisantes leur ouvrant des perspectives de carrière attractives. Nous nous y efforçons collectivement.

Baudoin TAUVEL

Directeur de la Direction des services de la Recherche

EN BREF

DOTATION 2023

Au titre de la LPR, nous avons été notifié de ces dotations :

- Démarrage Néo-MCF : 234 000€ pour les nouveaux collègues
- Moyens aux laboratoire : 25 871€

DISTINCTION

Claude Carlet, Professeur émérite au LAGA a obtenu le prestigieux titre de « IACR Fellows » [2022] (<https://www.iacr.org/fellows/>), reconnu à l'échelle mondiale comme l'étalon-or de la cryptographie. Cette distinction lui a été décernée pour ses apports fondamentaux à la conception et à l'analyse des fonctions booléennes pour les applications cryptographiques.

DÉMARCHE HRS4R

Le Comité Technique et le Conseil d'Administration de l'université Paris 8 ont voté les 20 et 30 septembre derniers le plan d'actions HRS4R que l'université s'engage à mettre en œuvre dans les deux prochaines années. Ce plan d'action, qui est le fruit d'une analyse menée dans le cadre de groupes de travail spécifiques et d'une consultation interne élargie, a été soumis à la Commission Européenne pour évaluation.

PRISE DE FONCTION

Léa Maroufin a pris le poste de responsable de la coordination des écoles doctorales en remplacement de Marlène Monteiro partie en congés formation pour un an.



INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTORANT.E.S

	Tous les ED				
	Diplômés 2015	Diplômés 2016	Diplômés 2017	Diplômés 2018	
Insertion professionnelle à 3 ANS	Diplômés	159	158	164	144
	Répondants	74	63	74	73
	Taux de réponse	47%	40%	45%	51%
	En recherche d'emploi (au 1er déc N+3)	2	2	4	4
	En emploi (au 1er déc N+3)	67	58	56	66
	Taux d'insertion (au 1er déc N+3)	97%	97%	93%	94%
	Emploi soumis à l'obtention du doctorat	14	31	18	23
	Emplois stables (au 1er déc N+3)	42	35	30	40
	Emplois non stables (au 1er déc N+3)	5	19	19	24
	Taux d'emplois stables (au 1er déc N+3)	63%	60%	54%	61%

FOCUS, DOCTORAT

FOCUS SUR L'ARRÊTÉ DU 26 AOÛT 2022 FIXANT LE CADRE NATIONAL DE LA FORMATION ET LES MODALITÉS CONDUISANT À LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME NATIONAL DE DOCTORAT

Le [nouvel arrêté](#) présente plusieurs points de modifications majeures par rapport à l'arrêté du 25 mai 2016. Sa transposition à Paris 8 se fera dans le courant de l'année universitaire 2022-23 selon des modalités encore en cours de discussion.

POSSIBILITÉ DE RÉALISER DES RECHERCHES DOCTORALES DANS DES ÉTABLISSEMENTS HORS LABORATOIRES UNIVERSITAIRES (ART.1)

L'article 1 ouvre la possibilité de réaliser des recherches doctorales dans des établissements autres que les laboratoires universitaires :

- Etablissements publics industriels et commerciaux
- Etablissements privés de formation ou de recherche
- Fondations de recherche privées
- Entreprises privées
- Administrations

Le doctorant doit être inscrit sous la direction d'un directeur de thèse rattaché à une école doctorale. Toutefois, une codirection peut être assurée par une personne issue d'un EPIC ayant des missions de recherche, d'un établissement privé de formation ou de recherche, d'une fondation de recherche privée, d'une entreprise privée ou d'une administration. Dans ce cas, le nombre de codirecteurs peut être porté à deux (art.10).

NOUVELLE ORGANISATION DES COMITÉS DE SUIVI INDIVIDUEL (ART. 11)

Les écoles doctorales mettent en place les comités de suivi individuel (CSI). Chaque CSI se réunit désormais pour la première fois avant l'inscription en deuxième année et accompagne le doctorant durant toute la durée de son doctorat.

a/ Composition. Le CSI est composé de :

- Un membre spécialiste de la discipline
- Un membre extérieur à l'établissement
- Un membre extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse

L'école doctorale s'assure que le doctorant est consulté sur la composition de son CSI.

b/ Organisation. Les CSI s'organisent en trois temps :

- Présentation de l'avancée des travaux par le doctorant
- Entretien avec le doctorant sans la direction de thèse
- Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant

c/ Suites du CSI :

Le CSI formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

PROTECTION DES DOCTORANTS (ART.13)

L'article 13 insiste sur la vigilance à apporter lors du CSI concernant « les formes de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste ». Lorsque

le CSI repère des problèmes de ce type, il en réfère à la direction de l'école doctorale qui est tenue de faire un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement.

SERMENT ET FORMATION À L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (ART. 19 BIS)

A l'issue de la soutenance, le docteur prête serment :

« En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. »

Par ailleurs, l'établissement s'engage à proposer une formation à l'éthique de la recherche.

IMPRESSION DES THÈSES (ART. 24) DE LA RECHERCHE (ART. 19 BIS)

Article 24 : « Si le doctorant ou les membres du jury souhaitent disposer d'exemplaires imprimés, l'établissement assure l'impression de la thèse ».

DÉLIVRANCE DU DIPLÔME DE DOCTORAT

Article 24 : « La délivrance du diplôme de doctorat est conditionnée au dépôt de la thèse corrigée ».

Cette phrase reste soumise à interprétation : si le parchemin ne sera remis qu'après dépôt de la thèse corrigée, il semble que ce ne soit pas le cas pour l'attestation de réussite.

TROIS QUESTIONS À...



Barbara Casciarri
Professeur en Anthropologie
département de Sociologie et
d'Anthropologie

Peux-tu nous présenter ta recherche et ses premiers résultats ?

Le projet ANR THAWRA-SuR (*Thinking Alternative Futures Across Sudanese Revolution*), que je porte pour Paris 8/LAVUE (deuxième partenaire Paris 1/PRODIG), a été lancé en 2021 sur une durée de 4 ans. Son originalité réside dans deux éléments.

D'une part, l'objectif du projet est d'étudier le processus révolutionnaire démarré en décembre 2018 au Soudan, portant en avril 2019 à la chute du régime islamiste au pouvoir depuis 1989. Cette analyse axe son regard sur les inégalités multiples qui ont traversé l'histoire du pays et leurs dynamiques de longue durée. Elle met en place une critique d'approches et de catégories qui ont dominé l'analyse médiatique, et parfois aussi scientifique, de cette vague de révolutions étiquetées comme « Printemps Arabes », souvent étudiée selon une optique événementielle et exclusivement politique.

D'autre part, pour rendre compte de ce processus porté par une mobilisation massive et par des acteurs variés (femmes, jeunes, ruraux), le projet a opté pour une méthodologie de co-production des savoirs, couplant enquêtes personnelles de

l'équipe de chercheurs, et ateliers réalisés avec étudiants et acteurs de la société civile. Ces ateliers visent la production d'une plateforme digitale (en open access à la fin du projet), *Landscapes of Sudanese Revolutions*, comprenant une cartographie et un dictionnaire participatifs. La première année du projet a été consacrée surtout aux réunions de montage de l'équipe et de consolidation de sa méthodologie, à Paris et à Khartoum.

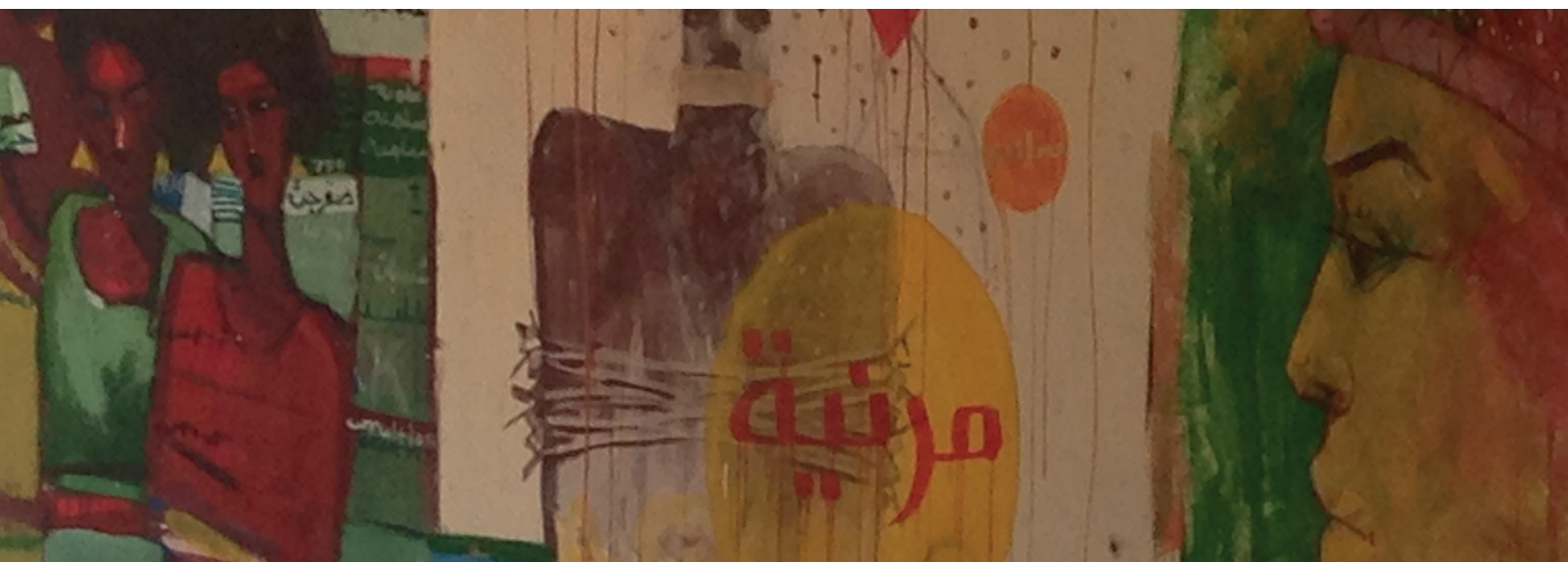
Comment le coup d'état au Soudan a affecté ta recherche et comment as-tu géré/intégré cet événement dans celle-ci ?

Le projet THAWRA-SuR a été pensé et lancé dans un contexte de grand enthousiasme pour la phase de construction du « Nouveau Soudan » que la révolution avait ouvert. Deux jours après la réunion de lancement à Khartoum, la composante militaire du gouvernement de transition formé en septembre 2019, qui préparait la tenue d'élections démocratiques, a pris le pouvoir le 25 octobre 2021. Cela nous a obligé à repenser le déroulement du projet. La plupart des chercheurs ont une longue expérience de travail au Soudan, dans un contexte d'instabilité et d'autoritarisme, mais bien évidemment il ne s'agissait pas seulement d'une adaptation pratique : de nombreuses questions d'accessibilité des terrains, mais surtout éthiques, pour ne pas mettre en danger nos collègues soudanais, leurs étudiants et les collaborateurs « non académiques », se sont posées. Certaines missions ont dû être reportées, et nous avons décidé de nous concentrer sur un travail de documentation et de mise en place de la plateforme digitale. En même temps, ma permanence au Soudan en délégation CNRS a permis de monitorer la situation, de garder les liens avec les partenaires lo-

caux, d'envisager avec l'équipe d'autres formes de travail. Par exemple, l'ouverture publique du site a été reportée, et l'Ecole Doctorale « en plein air » qui aurait dû se tenir en mars 2022, a été repensée comme « Atelier de co-production des savoirs » qui se tiendra à l'Université de Khartoum à la mi-octobre. Le séminaire d'équipe, qui va le suivre, permettra aussi de discuter en détail la reprogrammation des mois à venir. Du point de vue scientifique, cette évolution ne met pas en question l'intérêt de notre étude, dans une phase où la mobilisation et le processus révolutionnaire continuent en dépit de la « contre-révolution » actée par le Coup d'Etat. Mais nous devons donner priorité à une série de questions de faisabilité et d'éthique de la recherche qui demandent une adaptation de ses modalités et objectifs. Mis à part la tristesse que nous partageons avec les Soudanais – sans pour cela perdre l'espoir – nous prenons cela comme une expérience que nous voudrions partager en fin de projet avec d'autres chercheurs travaillant dans des contextes sensibles.

Peux-tu nous parler du suivi administratif et financier que te propose la Direction des services de la recherche ?

Ce suivi a été très attentif, dès les premières étapes. Les services ont dû, en coordination avec nous, adapter les normes de gestion financière française aux difficultés de mise en œuvre des actions dans un pays du Sud, en plus, soumis à sanctions, et davantage troublé après le coup d'Etat. L'existence d'une collaboration scientifique consolidée avec le Soudan (autour d'une convention signée par Paris 8 et l'Université de Khartoum depuis 2009), et la coordination avec le SERCI, ont sans doute constitué un atout pour faire face à cette gestion.



DEVELOPPER DES LIENS SCIENTIFIQUES AU SEIN DE L'ALLIANCE ERUA



Depuis octobre 2021 le volet recherche de notre université européenne a été lancé. Il vise à développer une stratégie commune en termes de recherche engagée, responsable et innovante et à ouvrir de nouvelles opportunités de partenariats de recherche au sein de notre alliance. Différents groupes de travail se sont structurés pour créer les conditions d'une connaissance mutuelle de notre potentiel de recherche, diffuser les bonnes pratiques en termes de recherche engagée, inclusive... développer un cadre commun pour le renforcement des compétences des chercheur.e.s, etc.

MODALITÉS DE PRISE DE CONTACT

▶ Dans l'immédiat

Une 1ère cartographie des laboratoires de l'alliance a été effectuée. Elle est accessible à ce lien : https://www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/erua_mapping_research_unit.pdf

A noter que les sites des laboratoires de Konstanz (Allemagne) et Roskilde (Danemark) sont habituellement traduits en anglais, ceux de l'Université de la Mer Egée (Grèce) le sont pour une bonne partie, tandis que la plupart de ceux de la Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie) ne le sont pas.

Via ces sites vous pouvez donc directement trouver les contacts utiles pour vous rapprocher des directions de laboratoire et des enseignants-chercheurs de nos partenaires.

En cas de difficultés dans la prise de contact, vous pouvez vous rapprocher de Claire Douet, coordinatrice du volet recherche de l'alliance : claire.douet02@univ-paris8.fr qui vous appuiera auprès de nos partenaires.

Vous trouverez ici les principales correspondances thématiques entre universités :

Sciences Humaines	<ul style="list-style-type: none">• Langues et Cultures étrangères• UKON• Histoire• NBU, RUC, UAEGEAN and UKON• Géographie• RUC and UKON• Art, Philosophie• NBU, RUC, UAEGEAN and UKON• Communication• RUC
Sciences Sociales	<ul style="list-style-type: none">• Psychologie et Sciences cognitives• NBU, UKON• Economie et Gestion• UKON, RUC and UAEGEAN• Sociologie• RUC and UKON• Sciences Politiques• UKON, RUC and UAEGEAN
Sciences et Technologie	<ul style="list-style-type: none">• Informatique• NBU, RUC, UAEGEAN and UKON• Mathématiques• NBU, RUC, UAEGEAN and UKON

▶ Dans le cadre du déploiement du projet Re-ERUA

D'ici quelques années une plateforme permettra une prise de contact directe entre laboratoires et enseignants-chercheurs de l'alliance. Elle identifiera les disciplines, thèmes de recherche et mots-clés spécifiques à chaque laboratoire et EC pour faciliter des mises en contact et les collaborations scientifiques qui pourront en découler (montage de projets de recherche communs, invitation croisée dans des séminaires de laboratoire, événements scientifiques conjoints, structuration de réseau,...).

▶ A moyen/long terme

Des réseaux de recherche pourront se structurer pour penser des collaborations à la fois souples et durables sur des thématiques données. Dans le cadre de ces réseaux des réponses à des appels à projets nationaux ou internationaux seront plus simples à envisager

OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT

▶ Au niveau de Paris 8

Dans le cadre de la campagne d'AAP (prochaine lancée en décembre 2022) un Label « Université européenne Re-ERUA » a été créé permettant de prétendre de 1000€ à 7000€ supplémentaire pour des projets avec au moins un autre partenaire de l'alliance ERUA pour les AAP RECHERCHE, MANIFESTATION SCIENTIFIQUE, et AMORÇAGE DE PROJET COLLABORATIF À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE.

1/ L'AAP AMORÇAGE DE PROJET COLLABORATIF À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE qui a été pensé pour amorcer un travail partenarial et de mise en réseau avec des institutions européennes ou internationales. Il a été conçu pour faciliter le dépôt de projet(s) dans différents programmes ou cadres européens. Cette aide financière sera uniquement apportée à une phase préparatoire et en lien avec un projet ANR, ANR - MRSEI, le « Work Programme » d'Horizon Europe (projet collaboratif, MSCA-ITN, etc.), les projets de coopération de « Creative Europe », aux lignes du programme « Europe for Citizens », etc.

2/ L'AAP RÉSEAU qui peut concerner des structures fédératives (créées ou reconduites habituellement en cours de vague d'accréditation HCERES), des groupements d'intérêts scientifiques (GIS) ou toute autre structuration avec d'autres formes juridiques.

Pour ces appels, vous pouvez contacter Kamila Bouchemal, Coordinatrice des unités de recherche à cette adresse : aap.p8@univ-paris8.fr

▶ Extérieurs

1/ L'AAP DE L'ANR - MRSEI, Dans le cadre de cet appel, seules sont attendues des propositions ayant pour objet de constituer un réseau scientifique européen ou international, coordonné par une équipe française. Ces réseaux de recherche sont tenus de candidater à un appel à projets ambitieux, européen ou international. Les propositions sélectionnées recevront une aide maximale de 30 k€ pour une durée de 24 mois. L'aide reçue financera exclusivement des actions permettant d'élaborer ou de renforcer le réseau scientifique (frais de mission, de réunion, de réception, etc...) et/ou de la prestation de service pour aider la coordinatrice/ le coordinateur à monter le projet européen ou international. https://anr.fr/fr/detail/call/1417?no_cache=1

Pour les appels à projets ANR et européennes, vous pouvez bénéficier de l'appui du service valorisation de la recherche, et en particulier de romain.bijeard@univ-paris8.fr, ingénieur de projets européens.

DATES À RETENIR

À noter...

1	2	3
7	8	9
13	14	15
19	20	21
25	26	27

Open Access week 2022 (inscription : serviceschercheurs.bu@listes.univ-paris8.fr) :

Mercredi 26 octobre dans la salle Recherche de la Bibliothèque : Lancement du pôle Science Ouverte, Nouveautés concernant le portail HAL-Paris 8 et l'édition scientifique publique et la science ouverte (9h45 – 12h).

Vendredi 28 octobre en visioconférence : Déposer dans HAL : atelier pratique (10h - 12h).

2^{ème} Sommet ERUA «Innovation and Reform in the Spirit of ERUA» le 8 novembre 2022 à la Maison de la recherche. : Ce sommet sera l'occasion de nous retrouver et de débattre sous différents angles de la question de l'innovation dans les domaines de la recherche et de la formation. Tables rondes et ateliers, performances artistiques et moments de convivialité vous attendent. Inscription obligatoire jusqu'au 25 octobre 2022! Programme et inscription via le site du sommet : <http://erua-eui.eu/second-annual-summit/>

INNOVATION & REFORM IN THE SPIRIT OF ERUA

NOV 8 | Paris 8 University Vincennes-Saint-Denis

LES NOUVEAUTÉS DES P.U.V

GÉOTRAVERSES, UNE NOUVELLE COLLECTION AUX PUV

L'esprit de la collection est ainsi résumé par ses directeur-ices, Amaël Cattaruzza, Nathalie Lemarchand et Nicolas Rouget : « *Nous voudrions que cette collection soit comme un espace d'échanges ouvert aux différents discours et approches transversales au sein de la géographie. Nous espérons que cette construction collective pourra stimuler des croisements inédits, et annoncer de nouveaux assemblages à venir.* »

Le premier ouvrage de la collection, *Fragments de Géo* rend à la géographie toute l'actualité d'une discipline cruciale pour comprendre les enjeux contemporains, de l'écologie au féminisme. Ces fragments offrent une vision kaléidoscopique de la géographie et donnent l'image d'une discipline vivante, issue de multiples héritages, à la croisée des sciences de la nature et des sciences sociales.

Le deuxième livre de la collection, *Espace, genre et violences conjugales*, propose une géographie sociale et féministe des rapports de genre et des violences au sein du couple. À partir d'une enquête menée de mars 2020 à mars 2021, il montre que les inégalités entre femmes et hommes ont été creusées par la crise sanitaire et que les politiques de restriction des mobilités sont entrées en résonance avec les logiques de contrôle spatial des auteurs de violence.



AUTRES OUVRAGES RÉCENTS :

Nicolas Droin et Mélanie Forret (dir.), *Écrire la ville au cinéma*. Esthétiques hors cadre.

Antony Fiant et Isabelle Le Corff (dir.), *L'Art documentaire et politique contemporain*. Esthétiques hors cadre.

UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENNES-SAINT-DENIS